

DOCUMENTATION FINALE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 24 JUIN 2017

Fribourg

« La Grenette », Place de Notre-Dame 4

Début : 10h30



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 24 JUIN 2017

- 10h30**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**
Discours de bienvenue de Benoît Piller, président du PS Fribourg et Thierry Steiert, syndic de Fribourg
 - 2. Communications**
 - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
 - 4. Recommandation de vote en vue des votations fédérales du 24.09.2017**
 - Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »)
 - 5. Votation sur la Prévoyance vieillesse 2020 (recommandation du OUI déjà entérinée par le vote général du 29 avril 2017)**
 - Arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA
 - Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020
 - 6. Discours d'Alain Berset**, conseiller fédéral
 - 7. Thème central : Politique de la santé**
 - Intervention sur le domaine de la santé
 - Discussion et approbation du papier de position du PS Suisse : Une concurrence qui coûte cher « pour un système de santé publique solide » Propositions 1 - 20
 - A-1 du Comité directeur : Mandat pour un travail préparatoire en vue d'une « initiative sur les primes »
 - A-2 Coordination romande : soutien à l'initiative « Pour un Parlement indépendant des caisses maladie »
 - 8. Petit film de Matto Kämpf « 4000 SWISS FRANCS » STfr**
 - 9. Éléments statutaires**
 - Adoption des comptes annuels 2016
 - Élection de l'organe de révision
 - 10. Résolutions, propositions et élections**
 - R-1 du Comité directeur : Ce sera sans nous : rejet clair et net de l'attaque de grande ampleur contre la Loi sur le travail
 - R-2 des Femmes* socialistes : offensive pour l'égalité !
 - R-3 PS60+ : Réforme des PC – retour à l'expéditeur !
 - R-4 Lempert et al : Pour une police aérienne et contre le mépris de la démocratie !
- 16h00**
- 11. Clôture de l'AD / apéritif**

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

RECOMMANDATION DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (CONTRE-PROJET DIRECT À L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »)

Situation de départ

Le 24 septembre 2017, le peuple votera sur le contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », lancée puis retirée par l'Union suisse des paysans. L'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » a été déposée le 8 juillet 2014 munie de 147 812 signatures valables après un temps de récolte (de signatures) – susceptible d'être un record – d'environ trois mois à peine.

Le PS a rejeté l'initiative au Conseil national et au Conseil des États en faisant valoir que l'objectif des initiant-e-s et le texte constitutionnel manquaient de clarté et que la Constitution et les lois tenaient déjà suffisamment compte du souhait général exprimé. Le Conseil national l'a malgré tout approuvée. Le Conseil des États a ensuite décidé d'opposer un contre-projet direct à l'initiative. Celui-ci reprend la préoccupation fondamentale des initiant-e-s, mais sa formulation est plus précise et plus explicite. La proposition prévoit l'intégration dans la Constitution d'un concept global complet pour la sécurité alimentaire. L'Union suisse des paysans a loué la contre-proposition, car elle promeut à ses yeux un concept global par lequel le thème de la sécurité alimentaire, depuis le champ de culture jusque dans l'assiette, serait ancré dans la Constitution. Elle a par conséquent retiré son initiative. Le Conseil des États a approuvé le contre-projet lors du vote final par 36 voix contre 4. Au Conseil national, la contre-proposition a été acceptée par 175 voix contre 5. Dans les deux Chambres, le Groupe socialiste s'est prononcé à l'unanimité en faveur du contre-projet.

Appréciation du projet

Les arguments ci-après plaident en faveur de la contre-proposition. L'aspect sécurité alimentaire mérite vraiment de figurer dans la Constitution. Le contre-projet comble les lacunes du texte de l'initiative. Ainsi, la disposition transitoire qui, dans la proposition de l'Union suisse des paysans, exigeait des modifications légales a disparu. Le terme de « sécurité alimentaire » est aussi reformulé avec plus de clarté dans la contre-proposition. Par exemple, le commerce est mentionné explicitement, ce qui facilite l'acceptation du texte. Le texte ne porte donc pas seulement sur la production indigène. Ce commerce doit se développer de façon équitable. L'enjeu réside dans des « relations commerciales transfrontalières qui contribuent à l'économie durable du secteur agricole et du secteur agro-

limentaire ». Le contre-projet sert les intérêts des consommatrices et des consommateurs, mais il reprend aussi des préoccupations de l'initiative pour des aliments équitables (initiative « *fair food*»). La production indigène de denrées alimentaires doit être adaptée aux conditions locales et fondée sur une gestion efficace des ressources. La sollicitation des ressources naturelles ne doit pas augmenter. La contre-proposition prévoit en outre que l'aspect « *Food Waste*», important pour le PS, soit intégré dans la Constitution. Avec une exigence explicite, à savoir que le traitement et le maniement des denrées alimentaires doivent être respectueux des ressources. Tous les éléments précités de la contre-proposition ont incité le Groupe socialiste à approuver le contre-projet.

Proposition du Comité directeur : recommandation de vote : OUI

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

THÈME CENTRAL : POLITIQUE DE LA SANTÉ

PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE : UNE CONCURRENCE QUI COÛTE CHER « POUR UN SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIQUE SOLIDE »

Concernant le papier de position du PS Suisse intitulé « Une concurrence qui coûte cher : pour un système de santé publique solide », ce sont au total 20 amendements portant sur les exigences qui ont été réceptionnés.

On trouvera ces exigences avec l'ensemble des 20 amendements réceptionnés et les recommandations du Comité directeur sous forme de document séparé mis en ligne en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.sp-ps.ch/fr/parti/organisation/assemblee-des-delegue-e-s/fribourg>

A-1 DU COMITÉ DIRECTEUR : MANDAT POUR UN TRAVAIL PRÉPARATOIRE EN VUE D'UNE « INITIATIVE SUR LES PRIMES »

Limiter le poids des primes de l'assurance-maladie

Proposition :

Le PS Suisse est chargé d'élaborer une initiative populaire fédérale visant à limiter la charge des primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) à 10 % du revenu disponible des assuré-e-s.

Développement :

Le système des réductions individuelles de primes a été introduit à l'entrée en vigueur de la LAMal en 1996. Le but était d'alléger la charge financière des primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) fixées indépendamment du revenu. Or depuis les primes ont fortement augmenté si bien que les familles versent parfois plus de 20 % de leur revenu pour les primes de l'AOS. Il est bien clair que l'objectif social fixé à l'époque par le Conseil fédéral est aujourd'hui loin d'être atteint puisqu'il voulait limiter la charge des primes à 8 % du revenu. Selon le dernier monitoring de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la majeure partie des cantons est largement au-delà. Pis encore, depuis 2011, le budget des cantons alloués à ces subsides ne suit plus du tout la courbe de l'évolution des primes si bien qu'il accuse aujourd'hui désormais un retard de près de 20 % sur le niveau des primes. En d'autres mots, l'augmentation annuelle des primes se fait davantage ressentir qu'auparavant et le système actuel ne tient plus la route. Cela soulève de nombreuses questions en matière de financement et d'accès aux soins, surtout pour les familles et les personnes seules.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la LAMal et d'en respecter ses principes, il convient de réformer le système des réductions individuelles de primes pour maintenir un financement social de l'assurance de base. L'objectif principal consistera à limiter la charge des primes à 10 % du revenu disponible des ménages. Pour le remplir, la direction du PS est invitée à préparer le lancement d'une initiative populaire et d'étudier, notamment, les options suivantes :

- adapter et harmoniser au niveau national certains critères donnant droit à des réductions individuelles de primes. Plus particulièrement, il s'agira d'étudier la possibilité d'harmoniser la définition du revenu déterminant. Par la même occasion, il faudra veiller à garantir les droits acquis afin que les personnes bénéficiant de pres-

tations plus généreuses ne se retrouvent pas moins bien loties par rapport au droit cantonal en question ;

- augmenter la contribution de la Confédération aux réductions individuelles de primes fixée aujourd'hui à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance-maladie afin de mieux soutenir les cantons. Le contre-financement pourrait s'effectuer au travers d'une augmentation de l'impôt fédéral direct ;
- adapter la déductibilité fiscale des primes de l'AOS pour les personnes de conditions modestes de manière analogue à ce qu'a décidé le canton de Vaud au titre des mesures d'accompagnement à sa réforme de l'imposition des entreprises.

Proposition du Comité directeur : accepter

A-2 COORDINATION ROMANDE SOUTIEN À L'INITIATIVE « POUR UN PARLEMENT INDÉPENDANT DES CAISSES- MALADIE »

Depuis de trop nombreuses années, le Parlement fédéral est sous influence. Et dans certains domaines, cette influence paralyse tout. C'est le cas du système de santé où les assureurs-maladie ont leurs entrées directes au Parlement. Au sein de la Commission santé, un tiers des élu-e-s ont des liens étroits avec les caisses maladie. Pire, actuellement les deux présidents des Chambres fédérales sont payés par le Groupe Mutuel : le conseiller national Jürg Stahl (UDC/ZH) – premier citoyen du pays – appartient à la direction de ce géant de l'assurance-maladie, alors qu'Ivo Bischofberger (PDC/AI), désormais à la tête du Conseil des États, a un mandat de membre consultatif. Au lendemain de leur nomination, les journaux suisses titraient à raison « Le Groupe mutuel se hisse au sommet du Parlement ».

Cette situation est très problématique, car elle sclérose totalement le débat et empêche les réformes nécessaires dans le domaine de la santé. Toute révision doit actuellement passer par un vote populaire, car il n'y a rien à espérer d'un tel Parlement.

Il est donc nécessaire de reprendre la main et de redonner le pouvoir à celles et ceux qui payent : les citoyen-ne-s suisses. Une initiative populaire intitulée « pour un Parlement indépendant des caisses maladie » va être lancée au début du 2^e semestre 2017.

Le texte provisoire¹ de l'initiative est le suivant :

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 144, al. 2 bis

2bis Les membres de l'Assemblée fédérale ne peuvent siéger dans l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un assureur autorisé à pratiquer l'assurance-maladie sociale ou d'une entité économiquement liée à ce dernier, ni recevoir une rémunération sous quelque forme que ce soit de leur part. La loi règle la procédure et les modalités de la fin du mandat parlementaire en cas d'incompatibilité au sens du présent alinéa ou en cas de violation grave de l'interdiction de recevoir une rémunération.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 144, al. 2bis

Les membres de l'Assemblée fédérale qui n'ont pas renoncé dans les six mois à compter de l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 144, al. 2bis, à siéger dans les organes visés audit alinéa sont déchus de leur mandat parlementaire.

¹ En cours de validation auprès de la Chancellerie fédérale

L'initiative est lancée par un comité formé d'associations et de partis politiques, composé notamment du Mouvement populaire des familles, de l'association suisse des médecins assistants et des chefs de clinique (ASMAC), du journal Bon à Savoir, du parti socialiste vaudois, du parti socialiste neuchâtelois, du parti démocrate-chrétien Genève, du mouvement citoyen genevois, de l'AVIVO Suisse, de l'ASSUAS section genevoise, et de membres de la société civile, comme Crista Calpini, pharmacienne, Michel Matter, président de l'association des médecins de Genève, Pierre-Alain Fridez, médecin, Stéphane Rossini ou encore Rebecca Ruiz.

Le lancement de l'initiative est prévu pour septembre 2017.

La coordination romande propose au PS Suisse de soutenir cette initiative qui correspond parfaitement aux buts et aux aspirations du parti socialiste. Elle propose que le PSS invite ses membres à signer et faire signer ce texte.

Proposition du Comité directeur² : soutien à l'initiative.

² En vertu de l'art 16, al 5 des statuts du PS, cette proposition doit être approuvée par les deux tiers des votant-e-s.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉLÉMENTS STATUTAIRES

ADOPTION DES COMPTES ANNUELS 2016

Bilan 2016

Actifs	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	3'369	1'873
Poste	2'537'699	1'592'884
Banque	224'191	118'084
Banque (SAF) PS Femmes*	17'296	17'292
Débiteurs partis cantonaux	44'562	814
Débiteurs divers	272'956	283'127
./. Du croire	-3'200	-3'200
Actifs transitoires	88'313	75'795
Stocks	39'000	20'000
Titres	4'600	4'775
Immobilisations corporelles	40'000	68'692
Total actifs	3'268'786	2'180'137
Passifs		
Créanciers	358'958	253'358
Dettes aux partis cantonaux	12'051	9'006
Passifs transitoires	890'925	468'045
Fonds SAF	17'296	17'292
Provisions pour les élections	250'000	50'000
Provisions grands donateurs	375'956	307'423
Provisions pour les campagnes	215'000	130'000
Provisions investissements achats d'adresse	60'542	60'542
Provisions projets de récolte de fonds	107'115	60'505
Provisions legs	127'886	127'886
Provisions diverses	272'200	119'516
Capital propre	580'856	576'564
Total passifs	3'268'786	2'180'137
Affectation de l'excédent		
Capital propre au 1.1.	576'564	567'546
Résultat	4'292	9'018
Capital propre au 31.12.	580'856	576'564

Compte des résultats 2016

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016
Recettes	4'061'208	4'999'078	3'815'960	4'658'082
Cotisations	1'893'242	1'885'895	1'837'600	1'878'706 ¹⁾
Cotisations des membres	1'621'583	1'610'988	1'577'600	1'615'877
Versements de solidarité	271'659	274'907	260'000	262'830
Récolte de fonds	1'238'780	1'896'244	1'260'460	2'002'700 ²⁾
Dons des membres	469'056	521'112	456'500	688'610
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	673'818	1'343'152	803'960	1'314'090
Legs	95'906	31'980	-	-
Ventes	246'393	227'565	152'900	199'905 ³⁾
Autres recettes	545'147	894'666	560'000	576'770 ⁴⁾
Dissolution des provisions	137'645	94'708	5'000	- ⁵⁾
Dépenses	4'140'100	4'990'060	3'810'409	4'653'790
Frais de production	364'928	283'855	229'000	264'838 ⁶⁾
Médias	304'936	257'408	215'000	236'638
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	27'131	20'339	19'000	28'200
Nouveaux projets de recherches de fonds	32'861	6'108	-5'000	-
Coût d'achat des marchandises	-	59'438	-	22'032
Frais de personnel yc assurances sociales	2'247'517	2'974'516	2'206'558	2'371'538 ⁷⁾
Autres frais de personnel	103'725	114'104	157'900	123'201 ⁸⁾
Frais de location	233'344	249'393	247'564	242'145 ⁹⁾
Entretien, réparations, leasing	75'519	63'678	72'500	60'962 ¹⁰⁾
Assurances choses, taxes	6'975	4'711	5'100	4'449
Frais administratifs	316'794	380'691	363'528	373'595 ¹¹⁾
Frais informatiques	80'777	71'454	92'000	78'559 ¹²⁾
Frais publicitaires (campagnes)	42'939	302'628	20'000	16'594 ¹³⁾
Frais divers du parti	482'079	347'486	331'360	585'335 ¹⁴⁾
Approvisionnement des provisions	95'906	66'855	-	466'610 ¹⁵⁾
Amortissements	99'743	94'880	84'900	49'305 ¹⁶⁾
Résultat financier	3	-331	-	262
Résultat extraordinaire	10'149	23'297	-	5'633 ¹⁷⁾
Résultat annuel	-78'892	9'018	5'551	4'292

Centre de coûts 2016

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	
Parti	1'382'160	1'484'657	1'320'546	1'560'580	18)
A100 Cotisations	1'875'707	1'867'585	1'821'800	1'862'541	
A101 Dons	414'987	467'032	405'000	604'685	
A102 Dépenses courantes	-42'286	-47'061	-40'000	-29'441	
A103 Frais de personnel et généraux	-607'643	-561'403	-593'308	-640'331	
A104 Congrès	-69'807	-49'812	-76'000	-63'808	
A105 AD	-59'894	-71'498	-55'000	-45'213	
A106 Actions politiques ponctuelles	-4'692	-2'092	-10'000	-477	
A110 Dépenses CD/présidence	-5'647	-3'074	-7'960	-5'862	
A111 Dépenses des commissions	-1'241	-5'117	-3'000	-1'239	
A112 Indemnités de la présidence yc dép.	-71'579	-71'702	-71'786	-71'794	
A113 Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200	
A115 125 ans PS Suisse - fête du jubilé	125	-	-	-	
A116 Relations internationales	-20'670	-13'001	-19'000	-12'755	
A117 Economie & démocratie	-	-	-5'000	-10'526	
Formation	-126'122	-125'502	-177'845	-156'527	19)
B100 Frais de personnel et généraux	-70'100	-99'735	-142'845	-137'772	
B101 CoCo	-13'084	-15'798	-15'000	-10'598	
B103 Formation interne	-16'361	-5'331	-10'000	-1'000	
B106 Université d'été	-26'577	-4'638	-5'000	-2'788	
B107 Projet Agglomérations	-	-	-5'000	-	
B108 Recrutement de membres	-	-	-	-4'370	
PS60+	-67'138	-58'867	-64'624	-61'835	20)
G100 Frais de personnel et généraux	-33'397	-33'705	-36'624	-35'775	
G101 Dépenses courantes	4'583	6'104	4'300	3'044	
G102 Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000	
G103 CD/conférences	-13'676	-17'239	-18'300	-15'101	
G104 Rencotres thématiques/campagnes	-17'647	-7'027	-7'000	-7'003	
PS Migrant-es	-32'591	-17'151	-21'800	-23'100	21)
H100 Frais de personnel et généraux	-29'465	-15'540	-16'800	-16'784	
H101 Dépenses courantes	-3'126	-1'610	-5'000	-6'316	
JS/Juso	-151'628	-174'399	-162'485	-186'203	22)
J100 Frais de personnel et généraux	-151'628	-174'399	-162'485	-186'203	
PS Femmes*	-80'949	-98'307	-102'118	-90'023	23)
M100 Frais de personnel et généraux	-64'958	-67'417	-74'318	-83'688	
M101 Courriels du PS Femme*	4'265	-8'443	2'800	14'961	
M102 Dépenses courantes	-3'562	-5'394	-5'600	-9'089	
M103 Dépenses de la présidence	-15'382	-15'382	-7'000	-4'467	
M104 Assemblée des membres	-	-1'548	-6'000	-7'740	
M105 Conférences (anc. Coordination)	-2'777	-123	-7'000	-	
M106 Campagnes	1'463	-	-5'000	-	
Publications	-346'411	-363'559	-340'188	-332'753	24)
P100 links	-212'617	-234'851	-211'446	-216'006	
P101 socialistes	-103'700	-105'577	-97'942	-93'178	
P107 PS Svizzera	-30'094	-23'132	-30'800	-23'570	

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016	
Campagnes	-1'044'189	-1'633'988	-712'480	-1'169'891	25)
K100 Frais de personnel et généraux	-494'464	-426'804	-407'480	-456'089	
K102 Campagnes	-172'380	-26'799	-110'000	-183'370	
K103 Journaux de votations	-66'652	-18'920	-40'000	-37'826	
K150ff Référendums	-95'388	-40'000	-	-174'004	
K160ff Initiatives	-189'547	-109'745	-155'000	-120'250	
K110 Elections 2015/2019	-25'758	-1'011'720	-	-198'352	
Mobilisation	-	-	-229'970	-200'798	26)
KB100 Frais de personnel et généraux			-209'970	-214'508	
KB101 Campagnes			-20'000	13'711	
Récolte de fonds	390'965	1'022'339	496'516	664'263	27)
F100 Frais de personnel et généraux	-321'337	-285'938	-317'444	-303'218	
F101 Diss./approvisionnement des prov.	-24'561	-60'748	5'000	-46'610	
F102 Résultat de la collecte de fonds	673'818	1'295'753	803'960	1'279'100	
F103 Nouveaux projets de récolte de fonds	-32'861	-	-5'000	-	
F111 Récolte de fonds en ligne		47'399	10'000	34'990	
F112 Legs	95'906	25'873		-	
F199 Part revenant aux partis cantonaux				-300'000	
Résultat Shop	-2'988	-26'205	-	580	28)
Résultat annuel	-78'892	9'018	5'551	4'292	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

Indemnités des organes dirigeants

Les membres du Comité directeur ont droit au remboursement de leurs frais effectifs. Le président du parti touche un salaire de 50 000 francs et un remboursement forfaitaire de ses frais de 10 200 francs. Cinq vice-président-e-s se voient attribuer, en tout, une indemnisation d'environ 25 000 francs par an. La présidente de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 24 000 francs nets par an. En 2016, l'indemnité de la Présidence et du Comité directeur des Femmes* socialistes suisses se monte à quelque 5 000 francs La co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent aux buts statutaires du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation (2-4 ans)
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation (2 ans)
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES

A) Bilan

Cash flow & liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont augmenté de 1 052 000 francs. Les liquidités brutes élargies, qui incluent en plus l'avoir en comptes courants réalisable à court terme, enregistrent une hausse de 1 046 000 francs. Pour leur part, les actifs circulants nets ont augmenté de 586 000 francs.

En milliers de CHF	2016	2015
Résultat annuel	4.3	9.0
Amortissements (yc Shop)	50.6	121.0
Approvisionnement des provisions	552.8	134.6
Dissolution des provisions	0.0	-88.6
Dissolution des provisions récolte de fonds	0.0	-6.1
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	465.4	252.1
Cashflow	1'073.0	422.0
Investissements		
Investissements immobilisations corporelles	-20.6	-48.0
Financement		
Évolution Fonds (SAF)	0.0	0.0
Évolution Fonds Liquidités	1'052.4	374.0

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015	Évolution
Caisse	3.4	1.9	+ 1.5
PostFinance	2'537.7	1'592.9	+ 944.8
Banque	241.5	135.4	+ 106.1
Liquidités	2'782.6	1'730.1	+1052.4
Avoir en comptes courants	236.8	242.4	- 5.6
Liquidités brutes	3'019.3	1'972.6	+1046.8
Autres actifs circulants	204.8	134.1	+ 70.7
./. Dettes à court terme	1'261.9	730.4	+ 531.5
Actifs circulants nets	1'962.2	1'376.3	+ 586.0

Débiteurs Partis cantonaux

À la fin de l'année, deux Partis cantonaux n'avaient pas payé les cotisations des membres 2016. Celles-ci ont été réglées avant la fin du mois de février 2017.

en milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	44.6	0.8	-43.7
Dettes aux partis cantonaux	12.1	9.0	-3.0
Créances nettes envers les partis cantonaux	32.5	-8.2	-40.7

Provisions

Le montant total des provisions, du croire inclus, se monte à 1 412 000 francs au 31 décembre 2016.

SAF (Schweizerisches Arbeiterferienwerk)

L'affectation des ressources du Fonds SAF (legs) est définie dans un règlement d'organisation séparé des Femmes* socialistes et soumise à l'aval du comité du Fonds (legs), présidé par Tiziana Mona-Magni. Aucun projet n'a été soutenu financièrement en 2016.

B) Compte des résultats

Au terme de l'exercice, les comptes 2016 montrent un bénéfice de 4 000 francs.

À l'occasion de l'Assemblée des délégué-e-s du 25 juin 2016 à Coire, nous avons approuvé un crédit supplémentaire de 75 000 francs. Il s'agissait ici des charges financières pour la récolte de signatures sur la RIE III. Étant donné que la date de la votation a été fixée au mois de février 2017, une grande partie des charges financières pour la campagne de votation a également été comptabilisée dans le budget 2016. Cela mène à des écarts dans différents postes par rapport au budget approuvé initialement.

Recettes

1. Cotisations

Avec quelque 1 636 000 francs, le volume des cotisations des membres a été de 36 000 francs supérieur au budget. Cela s'explique par le fait que nous avons budgétisé un recul dans les cotisations des membres, alors que, dans les faits, nous avons enregistré une légère augmentation au 1er janvier 2016. En 2016, les contributions de solidarité ont atteint 263 000 francs et se situent ainsi dans le cadre du budget.

2. Financement

Le montant du capital de financement constitué est donné net. Les recettes nettes avant la participation des Partis cantonaux dépassent le budget d'environ 740 000 francs. Cela s'explique par la très bonne évolution de la situation en matière de dons, même au cours

de l'année postélectorale. Avec 95 000 personnes, le nombre des mécènes qui soutiennent les campagnes politiques du PS Suisse n'a pour ainsi dire pas changé par rapport à 2015.

Le Groupe 2019 rassemble les donatrices et donateurs réguliers du PS Suisse. La taille du groupe (quelque 1 800 personnes) est pour ainsi dire restée inchangée par rapport à 2015. Le montant total des dons a augmenté par rapport à l'année précédente.

Les autres dons incluent en particulier les dons récoltés grâce au mailing adressé aux destinataires de links et de socialistes.ch, grâce à l'appel de dons du PS60+ et grâce au mailing de dons des Femmes* socialistes suisses.

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations facturés aux sections et aux Partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans links et socialistes ainsi que les recettes générées par les éditions régionales du journal links. Sont par ailleurs passés en compte ici certains services fournis à des Partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la construction et l'exploitation de sites web, les recettes provenant de mandats de tiers ainsi que la location de l'outil de mobilisation.

Depuis 2010, jusqu'à 2 000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement aux sections et aux Partis cantonaux. En 2016, nous avons produit trois journaux de votations et, en novembre, un flyer de votation.

4. Autres recettes

Dans le poste « Frais de séminaire » entrent les cotisations des participant-e-s à l'université d'été ainsi que les contributions allouées à la fête organisée à l'occasion du Congrès de décembre 2016. Par ailleurs, ce poste comporte entre autres des contributions de soutien des lieux accueillant des manifestations et des Partis cantonaux organisateurs d'Assemblées des délégué-e-s ou de Congrès, pour les apéritifs servis à la fin des rencontres. Est aussi comptabilisée dans ce poste la contribution du Groupe socialiste en faveur de la campagne menée en vue de la votation sur la RIE III.

La part versée par le Groupe socialiste l'a été sur la base du schéma de transparence déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice versée s'élève à 482 000 francs, soit 50 000 francs en deçà du montant prévu au budget, car les frais « Services centraux » sont restés inférieurs au budget.

5. Dissolution des provisions

Aucune provision n'a été dissoute en 2016.

Dépenses

6. Frais de production

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression et les dépenses liées aux droits photographiques pour links, socialistes, ps.ch, ainsi que pour les journaux et les flyers de votations. Les coûts de production pour socialistes et ps.ch, en particulier, ont été inférieurs au budget en 2016. Les coûts de production des journaux de votations ont été supérieurs aux prévisions budgétaires, car nous avons parfois produit un nombre très élevé de tirages.

En 2016, le poste « Production de mailings » comprenait en particulier les coûts pour le mailing adressé aux destinataires de links et de socialistes.

7. Frais de personnel

La charge salariale de 2 871 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti et le Groupe parlementaire. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, de même que les rémunérations du personnel (collaborateurs du Groupe parlementaire, équipe de campagne de la Jeunesse socialiste), les frais de personnel se montent à 2 118 millions de francs et sont supérieurs au budget prévu, à savoir 1,989 million de francs. L'écart s'explique notamment par les remplacements de collaboratrices pendant leurs congés maternités, des rémunérations sous forme d'honoraires dans le cadre du projet « Futur PS », qui ont été versées au titre d'activité accessoire (déduction faite des cotisations aux assurances sociales), des engagements temporaires dans le cadre de la campagne RIE III ainsi que par l'augmentation du montant de la provision prévue pour les soldes d'heures supplémentaires et de vacances à la fin de l'année.

Avec quelque 202 000 francs, les autres honoraires de tiers sont supérieurs au budget. Les dépenses supérieures aux prévisions budgétaires ont notamment été générées dans le cadre de la campagne RIE III. Elles ont été partiellement compensées par des dépenses moins élevées que prévu dans d'autres centres de coûts.

Avec près de 50 000 francs, les honoraires pour les traductions sont de 9 000 francs inférieurs au budget.

8. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (123 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires concernent tous les postes, notamment ceux qui ont trait au recrutement de personnel, car les postes vacants ont été mis au concours presque exclusivement en ligne.

9. Frais de location

Avec environ 242 000 francs, le total des frais de location est légèrement inférieur au budget.

10. Entretien, réparations, leasing

Les dépenses en lien avec ce poste sont également inférieures au budget. Les coûts de la location d'équipements et d'installations techniques pour diverses manifestations ont été moins élevés que les valeurs budgétisées.

11. Frais administratifs

Avec environ 373 000 francs, les frais administratifs 2016 sont de 10 000 francs supérieurs au budget. La récolte de signatures et la campagne de votation sur la RIE III ont principalement généré des surcoûts dans les postes « Imprimés » et « Frais de port ». Des dépenses inférieures aux valeurs budgétisées inscrites dans d'autres centres de coûts les ont en partie compensés.

12. Frais informatiques

En 2016, les frais informatiques se montent à 79 000 francs, soit quelque 13 000 francs de moins que ce qui avait été prévu au budget. Les dépenses inférieures aux valeurs budgétisées ont été enregistrées tant pour les licences que dans le secteur de la maintenance et du support. En particulier, le support pour la banque de données OM a été moins coûteux que ce qui était prévu au budget.

13. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent en particulier les coûts pour l'accrochage d'affiches dans le cadre de l'initiative AVSplus.

14. Frais divers du Parti

Avec 582 000 francs, les frais divers du Parti sont de 251 000 francs supérieurs au budget. Le poste comprend entre autres la contribution versée à l'association responsable Initiative sur la transparence pour la récolte de signatures, la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste ainsi que d'autres petites contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. L'écart par rapport au budget résulte notamment de la distribution aux Partis cantonaux des recettes provenant de la récolte de fonds réalisée en 2016. Conformément au nouvel accord conclu au début du mois de décembre 2016 entre le PS Suisse et les Partis cantonaux, ces derniers ont participé au résultat effectif de la récolte de fonds annuelle du PS Suisse. En contrepartie, les Partis cantonaux renoncent à une collecte de fonds qui leur est propre réalisée à titre professionnel. En 2016, la distribution a atteint 300 000 francs.

Les cotisations versées au Parti socialiste européen (PSE) et à l'Alliance progressiste (PA) en 2016 ont été légèrement inférieures au budget. Plus aucune cotisation n'a été versée à l'Internationale socialiste (IS) au cours de l'exercice écoulé. Les coûts pour les délégations en Suisse et à l'étranger sont inférieurs au budget.

15. Approvisionnement des provisions

En 2016, les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse et de la Mobilière Suisse Société d'assurances SA ont été, comme les années précédentes, affectées directement aux provisions. Conformément à la clef de répartition approuvée par le Comité directeur à la fin de l'année 2013 pour le règlement de la récolte de fonds, nous avons constitué une provision de quelque 46 000 francs pour de nouveaux projets de récolte de fonds. Par ailleurs, nous avons constitué des provisions pour les élections 2019 (200 000 francs), les campagnes en général (85 000 francs, entre autres pour le vote général), le déménagement du secrétariat central en 2017 (75 000 francs), ainsi que pour les investissements dans un nouveau système de gestion des données des membres (60 000 francs).

16. Amortissements

L'année 2016 a été marquée par l'acquisition de machines et de mobilier de bureau ainsi que de terminaux IT (laptops, imprimantes). En 2016, les investissements ont été inférieurs au volume prévu dans le budget, raison pour laquelle les amortissements sont eux aussi au-dessous du budget.

En CHF	Machines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (y c. Admo)	Internet	Support publicitaires
Investissements 31.12.2015	158'351	1'017'203	133'308	11'426
Évolution 2016	7'457	13'155	0	0
Investissements 31.12.2016	165'808	1'030'358	133'308	11'426
Correction valeurs 31.12.2015	150'451	979'903	109'816	11'426
Évolution 2016	10'357	26'455	12'492	0
Correction valeurs 31.12.2015	160'808	1'006'358	122'308	11'426
Valeur comptable 31.12.2016	5'000	24'000	11'000	0

17. Résultat extraordinaire

Les recettes extraordinaires se composent du remboursement de la taxe sur le CO2 par la caisse de compensation ainsi que de la réimputation d'une somme de régularisation de l'année 2015 pour un investissement dans la planification d'un nouveau bien-fonds. Le PS Suisse n'a finalement pas reçu le supplément, raison pour laquelle les coûts de planification ont été pris en charge par le propriétaire.

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux représentent un centre de coûts secondaires imputés sur les coûts primaires et comptabilisés par rapport aux charges salariales. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel et part des frais généraux » *au prorata*.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du secteur administratif, des responsables informatiques et du personnel de nettoyage. En outre, le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux — tels que les photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port —, l'informatique ainsi que les amortissements sont imputés aux services centraux.

Avec un montant de 515 000 francs, les frais de personnel sont de 45 000 francs inférieurs au budget prévu. L'écart réside notamment dans les autres frais de personnel (frais de recrutement ainsi que frais de formation et de formation continue). En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les dépenses effectives sont de 597 000 francs, soit 16 000 francs supérieurs au budget. Les surcoûts par rapport au budget s'expliquent notamment par la constitution de provisions pour le déménagement du secrétariat central prévu en 2017 ainsi que pour des investissements dans le système de la gestion des données des membres (total : 135 000 francs). Les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires pour les frais de bureau généraux (matériel de bureau, imprimés, photocopies, frais de port généraux) et pour les frais liés aux télécommunications et à l'informatique (téléphonie, licences IT et maintenance), ainsi que celles qui sont dues à une diminution des dépenses, résultent d'un nombre d'investissements moins élevé que prévu et ont presque totalement compensé les surcoûts.

Les dépenses globalement moins élevées des services centraux entraînent une ventilation inférieure dans les centres de coûts principaux. À partir de 2015, la ventilation ne se fait plus que par rapport aux charges salariales des collaborateurs/collaboratrices au bénéfice d'un contrat d'engagement fixe.

18. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds, ainsi que les frais de personnel du secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du Parti, les remboursements de frais aux organes dirigeants, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 560 000 francs, soit 240 000 francs au-dessus du budget. L'augmentation réjouissante du nombre de nos

membres enregistrée au 1^{er} janvier 2016 débouche sur des cotisations des membres supérieures aux valeurs budgétisées. Les dons des membres 2016 sont également supérieurs à la moyenne enregistrée durant de nombreuses années et budgétisés selon cet ordre de grandeur. L'augmentation du taux d'occupation du traducteur, la rémunération sous forme d'honoraires pour des prestations dans le cadre du projet « Futur PS » ainsi que l'augmentation de la provision pour les heures supplémentaires et les vacances des collaborateurs du secrétariat central à la fin de l'année débouchent sur des frais de personnel et des frais généraux plus élevés que les valeurs budgétisées. Tant pour le Congrès que pour les Assemblées des délégué-e-s organisées en 2016, les coûts effectifs sont inférieurs au budget.

Les cotisations des membres versées à l'Alliance progressiste (PA) et au Parti socialiste européen (PSE) représentent trois quarts du centre de coûts « Section internationale du PS Suisse ». Désormais, une petite cotisation de membre va à l'organisation faîtière du PS60+, l'ESO. Le PS a cessé de verser des cotisations à l'Internationale socialiste (IS), parce que nos délégué-e-s n'ont plus reçu d'accès aux réunions de l'Internationale socialiste (IS) depuis trois ans. Par ailleurs, le PS a envoyé plus de 20 délégué-e-s à des rencontres internationales, dont une conférence de l'Alliance progressive à Bruxelles, la réunion du Conseil du PSE à Prague, des rencontres du comité directeur, de coordination et de réseau du PSE, ainsi que la réunion et le séminaire annuels de l'ESO (tous à Bruxelles). Le PS a en outre pris en charge de petites dépenses pour l'accueil à Berne du président du HDP, Selahattin Demirtaş, avec lequel le PS organisait aussi une manifestation, ainsi que l'accueil de Youssif Sadiq von Goran (Irak).

19. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 157 000 francs et est de 21 000 francs inférieure au budget. Les coûts de l'université d'été, organisée pour la troisième fois, se situent dans le cadre du budget (les ressources en personnel sont comptabilisées sous le centre de coûts « Formation du personnel et frais généraux »).

20. PS60+

La somme des dépenses des centres de coûts PS60+ se situe dans le cadre du budget. En 2016, nous avons de nouveau envoyé un appel de dons accompagnant l'invitation à la Conférence des membres. Il a rencontré un grand succès.

21. PS Migrant-e-s

Depuis avril 2013, un temps de travail correspondant à 10 % est mis à disposition pour soutenir les activités du PS Migrant-e-s. En 2016, les dépenses effectives avoisinent 23 000 francs et correspondent ainsi au budget.

22. Jeunesse socialiste

Le PS Suisse finance les frais de personnel du secrétaire central (70 %), le salaire de la présidente (indemnité forfaitaire), ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais de port. La Jeunesse socialiste finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2016, une contribution générale de campagne de 12 000 francs a en outre été versée à la Jeunesse socialiste. L'écart négatif dans le centre de coûts « Jeunesse socialiste » résulte de la charge plus élevée qui pèse sur le poste « Frais généraux Services centraux ».

23. Femmes* socialistes

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes* socialistes, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives de 85 000 francs sont restées inférieures au budget, qui est de 102 000 francs. Cela s'explique notamment par le fait que le centre de coûts « Mailing des Femmes* socialistes » présente un solde positif. Le mailing a été envoyé à la fin de l'année 2015. Les dépenses ont ainsi été encourues en 2015, alors que les recettes ont majoritairement été virées en 2016. Les Assemblées générales ont occasionné des coûts inférieurs à ceux qui avaient été prévus au budget.

24. Publications

Les dépenses globales pour les publications atteignent 333 000 francs et sont de 7 000 francs inférieures au budget. En 2016, il y a encore eu 8 numéros de links, 6 éditions de socialistes et 4 de ps.ch. Des surcoûts dus au remplacement d'une collaboratrice pendant son congé maternité ainsi que des recettes inférieures aux prévisions pour les annonces et les encarts de tiers pour links ont débouché sur des dépenses nettes plus élevées que les valeurs budgétisées. Les dépenses moins élevées que prévu pour socialistes et ps.ch compensent en partie ces surcoûts.

25. Campagnes

Les votations fédérales sur l'initiative de mise en œuvre, le 2^e tube du Gothard, l'initiative « Stop à la spéculation » de la Jeunesse socialiste suisse, la loi sur l'asile, l'initiative AVSplus ainsi que la récolte de signatures sur la RIE III et le début de la campagne RIE III de février 2017 ont été les centres de gravité du travail de campagne en 2016. À l'occasion des votations de février, juin et septembre 2016, des journaux de votations ont été produits et distribués aux sections. Chaque section a eu droit à 2 000 exemplaires gratuits.

En 2016, nous avons constitué des provisions de campagne générales à hauteur de 85 000 francs et des provisions pour les élections 2019 à hauteur de 200 000 francs. Sans les provisions, les dépenses dans le département Campagnes (880 000 francs) sont de 168 000 francs supérieures au budget. Ces surcoûts sont dus notamment à la récolte de

signatures et à la campagne sur la RIE III. Le crédit supplémentaire pour la récolte de signatures RIE III approuvé par les Assemblées des délégué-e-s du 25 juin 2016 s'élevait à 70 000 francs. Les dépenses pour la campagne de votation ont été approuvées par la Présidence et le Comité directeur. Nous avons ici prévu des coûts nets de 150 000 francs à la charge du PS Suisse – la première moitié en 2016 et la seconde en 2017.

26. Mobilisation

À la suite de la campagne couronnée de succès menée pendant les élections fédérales 2015 et du grand intérêt manifesté par les Partis cantonaux pour continuer de travailler avec l'instrument de la campagne de base, celle-ci a été reconduite en 2016 et mise à la disposition des Partis cantonaux et des sections à titre de prestation.

Les dépenses nettes se situent en deçà du budget, car l'outil de mobilisation 2016 a en plus pu être loué à des tiers.

27. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net », ce qui donne plus de clarté et permet de mieux évaluer la situation financière réelle.

Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds se montent à 1 279 000 francs, soit quelque 475 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget. L'écart est principalement dû au fait que l'on a établi un budget avec prudence malgré la bonne année de fundraising que fut 2015 par rapport aux résultats (comparativement) peu élevés de 2013 et de 2014. Le résultat de 2016, bon lui aussi, indique toutefois que les mesures prises en 2015 dans le domaine de la recherche de fonds ont des effets tangibles.

En 2016, le nombre des membres du Groupe 2019 est pour ainsi dire resté le même. Par rapport à 2015, les recettes globales ont augmenté. La participation moyenne de chacune de ces très fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 350 francs et est donc plus élevée qu'en 2015. Ces personnes contribuent grandement au renforcement du Parti.

À partir de 2013, les moyens à disposition pour les récoltes de fonds sont répartis selon une clef différente. Les recettes en cours sont affectées à la couverture des dépenses en cours, y compris les investissements dans la recherche de nouvelles adresses. Si le résultat net dépasse un certain montant (1,4 million de francs), une partie du surplus permet de constituer – selon une clef définie – des provisions prévues pour l'investissement dans de nouveaux projets de récolte de fonds. Au cours de l'exercice écoulé, on a constitué des provisions à hauteur de 46 000 francs environ.

Avec les accords conclus à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les Partis cantonaux, ces derniers ont été directement concernés, en 2016 et pour la première fois, au résultat effec-

tif de la recherche de fonds. La distribution aux Partis cantonaux s'est élevée à 300 000 francs en 2016.

28. Résultat du Shop

Le Shop vend des articles au prix de revient aux Partis cantonaux, aux sections et aux membres. Il assure une fonction de prestataire interne et n'a pas de but lucratif. Le stock est évalué au prix d'achat (et donc de revient) à la fin de l'exercice.

**Bericht der Revisionsstelle
an die Delegiertenversammlung des Vereins
Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz), Bern**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2016 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsleitung verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.

Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

BERO Treuhand AG



Roland Laube
Wirtschaftsprüfer

Gelterkinden, 28. März 2017

Proposition du Comité directeur : accepter

ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Proposition du Comité directeur : Le Comité directeur propose à l'Assemblée des délégué-e-s de désigner BERO Treuhand AG, Roland Laube, Gelterkinden, comme réviseur des comptes pour les années 2017 et 2018.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS, PROPOSITIONS ET ÉLECTIONS

R-1 DU COMITÉ DIRECTEUR

Ce sera sans nous : rejet clair et net de l'attaque de grande ampleur contre la Loi sur le travail

Une fois de plus, il faut faire échec au compromis sur la saisie du temps de travail auquel sont parvenus les différents partenaires sociaux. Par leurs initiatives parlementaires, les deux conseillers aux États [Konrad Graber \(PDC\)](#) et [Karin Keller-Sutter \(PLR\)](#) veulent, pour une partie significative des personnes actives, supprimer la saisie du temps de travail et les prescriptions sur la limitation du temps de travail. Cela exempterait des dispositions de la Loi sur le travail des branches entières ou des secteurs entiers et augmenterait massivement les risques sanitaires pour plusieurs centaines de milliers d'employé-e-s.

En 2015, dans sa [réponse à la procédure de consultation sur la révision de la Loi sur le travail](#), le PS a expressément salué le fait qu'une solution entre partenaires sociaux avait été trouvée pour la nouvelle réglementation de la saisie du temps de travail. Un partenariat social qui fonctionne bien est fondamental pour la stabilité politique et économique dans le pays, laquelle constitue à son tour un aspect essentiel de l'attrait de la place économique suisse pour les investisseurs. Dans ce contexte et sur cette question, il est parfaitement incompréhensible que les partis bourgeois, et en première ligne le PDC et le PLR, tirent dans le dos du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann en personne – celui-là même qui a favorisé l'émergence d'une solution entre partenaires sociaux. Le PDC et le PLR attaquent cette solution en ceci qu'ils souhaitent dispenser, sans conditions spécifiques, des branches entières de l'obligation de saisir les temps de travail. Le PS Suisse demande que ces projets extrêmes de déréglementation soient enfin enterrés au Parlement.

Ces interventions demandent que l'on biffe purement et simplement, pour le personnel dirigeant et les spécialistes actifs dans le secteur des services, les prescriptions fixées par la Loi sur le travail pour le travail de nuit et du dimanche, ainsi que les directives sur la durée du travail et sur les pauses. Ainsi, des semaines de travail très longues comportant du travail de nuit et du dimanche seraient encore et toujours possibles. Une telle flexibilité, digne du Far West, ne fait pas que nuire à la santé ; elle rend également inconciliables vies familiale et professionnelle. Paul Rechsteiner, conseiller aux États PS et président de l'USS, a précisé à ce propos : « *Les initiatives parlementaires Graber et Keller-Sutter de mars 2016 ne constituent ni plus ni moins qu'une attaque d'une ampleur sans précédent contre les principes éprouvés de la Loi sur le travail. La Loi sur le travail assure la protection élémentaire du travail salarié. Depuis la loi sur les fabriques de 1864 (canton de Glaris) et la loi sur les fabriques de 1877 (Suisse), la Loi sur le travail est indispensable en tant qu'acquis historique de l'État social moderne. Des personnes réputées spécialistes ou/et censées faire*

partie du personnel dirigeant devraient maintenant être exemptées des dispositions de protection relatives aux temps de travail par les initiatives Graber et Keller-Sutter. D'après les statistiques, environ 34 % des personnes actives occupent une fonction de cadre. Si le terme de "spécialistes" (rappelons que les termes de "personnel dirigeant et spécialistes" ne sont à ce jour pas définis dans la Loi sur le travail) désigne les personnes au bénéfice d'un diplôme du tertiaire, la part des personnes actives âgées entre 25 et 64 ans même atteint environ 40 %. Désormais, ce sont ainsi au grand minimum 500 000 salariés qui, en Suisse, ne connaîtraient plus de temps de travail réglementé.»

Les développements technologiques, qui sont souvent invoqués pour ces interventions parlementaires, ne constituent pas une raison de se départir des règles éprouvées de la saisie du temps de travail – au contraire : la numérisation a considérablement simplifié cette saisie. Des solutions techniques sans charge de travail sont possibles pour toutes les branches sans problème.

Ensemble, les deux interventions précitées mèneront au bout du compte à plus de travail gratuit. Au total, ce sont des milliards de francs qui échapperaient aux personnes actives – ainsi qu'aux assurances sociales – du fait de la suppression évoquée plus haut et de la désormais impossible vérification des heures supplémentaires et des heures d'appoint. Le syndicat omnisectoriel Syna a calculé que l'initiative parlementaire Keller-Sutter entraînerait pour le personnel dirigeant et les spécialistes concernés un travail gratuit correspondant au chiffre vertigineux de 2 876 milliards de francs par an. Avec ces prestations de travail non rémunérées, le Stade de Suisse pourrait être construit huit fois... chaque année.

Sur ces attaques irresponsables contre la semaine de 45 heures, tous les experts en matière de santé ou de dépendance sont absolument unanimes : ils mettent en garde contre le fait de toucher à la loi actuelle, car « 45 heures, c'est déjà énorme », avertissent-ils. Les experts partent du principe qu'au moins 15 % des travailleurs suisses sont des « *workaholics* » potentiels, qui mettent en danger leur santé et, par là, influent négativement sur le sort de leurs familles respectives. La société doit ensuite supporter les coûts occasionnés par le comportement irresponsable des entreprises qui exploitent cette dépendance au travail.

Pour le PS, c'est clair : Nous nous engagerons de toutes nos forces au Parlement contre cette attaque, menée par le conseiller aux Etats PDC Konrad Graber et la conseillère aux Etats PLR Karin Keller-Sutter, contre la Loi sur le travail (LTr).

Proposition du Comité directeur : accepter

R-2 DES FEMMES* SOCIALISTES

(Adopté lors de l'assemblée des membres des Femmes* socialistes du 25 mars 2017)

Offensive pour l'égalité !

Depuis de nombreuses années, les attentes des femmes* sont claires : pas de hausse de l'âge de la retraite et égalité salariale. En ce sens, un soutien inconditionnel à la réforme de la « Prévoyance vieillesse 2020 » est difficile pour les femmes*. Nous reconnaissons que la réforme proposée apporte des avancées pour nombre d'entre-elles, malgré le fait que l'assainissement des finances de l'AVS soit rendu possible, en grande partie, par l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes.

40 ans après l'instauration du droit de vote des femmes, plus de 20 ans après l'adoption de la loi sur l'égalité, après 100 ans d'activisme des Femmes* socialistes, l'égalité dans les faits n'est toujours pas atteinte :

Travail rémunéré et non rémunéré : L'égalité économique est encore bien loin d'être atteinte : le salaire moyen des femmes* reste inférieur de 18,4 %. Elles remplissent une part très importante du travail non rémunéré : s'occuper des enfants et des proches, faire tourner le ménage et travailler dans des emplois « féminins » à des salaires moins élevés.

Représentation appropriée : Les femmes* sont politiquement sous-représentées, aussi bien dans les parlements que dans les gouvernements. Il en va de même dans les postes clefs du pouvoir économique. Elles sont régulièrement coupées dans leur élan ou simplement ignorées lorsqu'elles amènent des idées.

Les droits des femmes sont des droits humains : Les femmes* sont plus fréquemment victimes d'agressions sexuelles ou de violences domestiques. Sur le dos de corps féminins, des guerres sont menées et des luttes idéologiques sont conduites.

Si le soutien des femmes* à cette réforme est aujourd'hui demandé, il ne pourra être obtenu qu'avec un certain nombre de compensations. Le PS Suisse est également partie prenante sur cette question. Les Femmes* socialistes exige donc une offensive sur l'égalité :

- **Salaire égal pour travail de valeur égale :** l'égalité salariale n'est pas un privilège, c'est un droit garanti par le Constitution, mais qui n'est toujours pas respecté en l'état. L'égalité salariale ne se limite pas à un combat politique pour les femmes*, mais relève bien d'une mesure concrète permettant de renforcer les familles, ainsi que les bas et moyens revenus.
- **Travail de « care » - un apport substantiel pour toutes et tous :** nous voulons que la conciliation entre vies familiale et professionnelle soit rendue possible et garantie pour tous. En plus de la mise sur pied d'un accueil extrascolaire de qualité,

nous exigeons un congé parental, afin que les pères, comme les mères, puissent s'occuper de leurs enfants. Alors que le travail de « care » est souvent sous-payé et connaît de mauvaises conditions de travail, une revalorisation est nécessaire.

- **Représentation appropriée :** les femmes* doivent être représentées de manière adéquate dans le domaine politique et économique.

Agir enfin contre la violence faite à l'encontre des femmes* : Les femmes* réfugiées sont plus régulièrement concernées et traumatisées par des questions de violence sexuelle. Trop peu de victimes présumées de traite des êtres humains sont identifiées au cours des procédures d'asile. Le PS Suisse doit s'engager contre les renvois Dublin, en particulier pour les victimes de traite d'êtres humains ou les femmes* fuyant la violence domestique. Les personnes concernées par cette violence domestique ou les mariages forcés, ne doivent pas voir leur statut de séjour être lié à celui de leur partenaire. En ce sens, des moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés en faveur des foyers pour femmes* et pour le conseil aux victimes. Par ailleurs, une protection des victimes doit également être mise sur pied pour les femmes réfugiées.

La politique en matière d'égalité n'est pas un domaine réservé aux femmes*, y compris au sein du PS. Nous attendons un engagement plus marqué du parti en matière d'égalité :

- **Plan d'action pour l'égalité :** nous demandons au PS Suisse que la politique en matière d'égalité soit considéré comme un thème central. En ce sens, un plan d'action doit être établi dans les prochaines années, détaillant les mesures concrètes qui seront adoptées par le parti. Ce plan d'action intégrera également les mesures à atteindre, permettant au PS Suisse de se positionner dans le processus en qualité d'acteur des perspectives féministes.
- **Pas d'hommes socialistes dans un panel 100 % masculin :** le conseiller national Cédric Wermuth le pratique déjà. Il ne prend plus part à des débats ou discussions si aucune femme n'est représentée. Nous attendons de la part des hommes socialistes qu'ils ne bénéficient pas uniquement de l'image progressiste du PS en matière d'égalité, mais qu'ils la pratiquent également au quotidien.
- **Le Groupe socialiste finance des études politiques sur le thème de l'égalité :** afin de pouvoir mettre en œuvre une politique féministe, il faut pouvoir se baser sur des analyses de fond. Les chiffres manquent souvent à l'appel pour évaluer correctement les incidences des décisions politiques sur les femmes*. Le PS Suisse doit en ce sens augmenter le budget lié aux questions de genre.
- **Promotion des femmes* :** afin de parvenir enfin à une représentation équitable des femmes à tous les niveaux de fonctions politiques, le PS Suisse doit proposer des mesures concrètes pour la promotion des femmes*.

Proposition du Comité directeur : accepter

R-3 PS60+ : RÉFORME DES PC – RETOUR À L'EXPÉDITEUR !

Le PS60+ demande au Conseil national de ne pas entrer en matière sur la réforme des prestations complémentaires.

L'adaptation urgente – mais freinée depuis des années – des montants (maximaux) reconnus au titre des dépenses de loyer doit être approuvée sans délai.

Le différend autour de la réforme des rentes « Prévoyance vieillesse 2020 » l'a montré : on vise en priorité l'assainissement des caisses individuelles, les êtres humains et leurs besoins intéressent moins. La situation des bénéficiaires de rentes – qu'il s'agisse de l'AVS, de la LPP ou de l'AI – ne devrait pas s'améliorer malgré l'augmentation du coût de la vie (primes de caisse maladie, loyers, services de relève, entre autres).

Une nouvelle fois, les pauvres – malgré les PC, environ 330 000 bénéficiaires de rentes vivent dans la pauvreté – se voient rappeler leur « responsabilité individuelle ». Ils doivent épuiser moins rapidement leur maigre fortune, donner des informations sur leur mode de vie, travailler plus longtemps et économiser davantage... Ils pourraient alors se payer un séjour dans un établissement médico-social une fois arrivés à l'âge de la retraite. Ils auraient simplement dû vivre plus sainement au cours de leur existence passée. Ils auraient dû vivre en se conformant à des principes de moralité populaire et d'éthique chrétienne. Ainsi, leur parcours de vie et leur cursus professionnel n'auraient pas été jalonnés d'infinies sinuosités. Et pourquoi doivent-ils vivre dans des villes chères ? Il existe encore de petits logements bon marché à la campagne. Et une plus grande responsabilité individuelle aurait permis d'éviter bon nombre des raisons qui ont mené à une rente AI de parasite.

Telles sont les cyniques idées maîtresses qui imprègnent le message sur la révision partielle des prestations complémentaires.

C'est l'impression qui se dégage lorsque l'on écoute les politiciens et les politiciennes de notre Parlement, quand ceux-ci « débattent et se battent » à propos des rentes et de leurs prestations. On oublie les nombreux nouveaux rentiers et nouvelles rentières qui dépendent des prestations complémentaires dès le premier jour de leur vie de retraité-e – et qui représentaient tout de même 8,6 % des néo-retraités en 2012. Ce pourcentage augmente. Sont notamment concernés par ce problème les travailleurs à temps partiel, les familles monoparentales et les professionnels faisant partie du segment des bas salaires.

Afin de contribuer à instaurer un meilleur équilibre à long terme, nous **demandons** que

- des rentes AVS et LPP suffisamment élevées permettent aux rentiers et aux rentières de maintenir leur niveau de vie sans besoin de recourir aux prestations complémentaires,

- ils et elles reçoivent des rentes sur une base solidaire pour une compensation équitable ou/et que l'on favorise celles-ci (AVS), et que l'épargne individuelle constituée durant de nombreuses années (LPP) ne soit retirée que secondairement – voire, si possible, « jamais » –,
- un nombre suffisant de places de travail soit garanti, afin que l'exercice d'une profession qualifiée soit possible jusqu'à l'âge de 65 ans,
- l'on maintienne et encourage l'octroi de rentes AI adaptées et équitables, de telle façon que les personnes souffrant d'un handicap puissent, elles aussi, mener une vie digne de ce nom.

Il est à vrai dire scandaleux que la révision partielle programmée des prestations complémentaires soit envisagée. Une révision qui dégrade la qualité et le montant des PC – pour les seniors et pour les personnes souffrant de handicap. Selon la Constitution, le minimum vital doit être garanti sans PC.

Telle est la raison pour laquelle la révision partielle prévue des prestations complémentaires doit être rejetée ou/et renvoyée à l'expéditeur. Dans le même temps, il faut maintenant enfin procéder à l'adaptation urgente – mais freinée depuis des années – des montants (maximaux) reconnus au titre des dépenses de loyer en tenant compte des différences régionales. Non en tant que « su-sucre » destiné à rendre digeste la pomme amère des dégradations mentionnées, mais parce que plus aucune adaptation n'a été effectuée depuis 2001 et que les plus faibles de notre société doivent faire face aux renchérissements survenus depuis lors au détriment des contributions générales d'entretien. Une honte !

Nos œuvres sociales doivent servir à atteindre l'objectif qui leur est assigné, et non à engraisser les barons bourgeois de la finance, qui voient dans notre système social une caisse d'épargne dans laquelle ils peuvent se servir éhontément – et pas seulement durant les années de vaches maigres.

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : Le Comité directeur partage les considérations des auteurs de la résolution. La dite réforme des prestations complémentaires (16 065) se trouve néanmoins en plein traitement parlementaire et vient tout juste d'être débattue au Conseil des États, en tant que premier conseil, ainsi qu'à la Commission de la santé publique du Conseil national. Cette approche correspondrait à une non-entrée en matière. Aux yeux du Comité directeur, il apparaît donc comme prématuré et peu judicieux de prendre une décision à ce stade en ce qui concerne un éventuel rejet du projet final. Dans la phase parlementaire, il demeure possible d'y apporter des améliorations et de corriger le projet du Conseil des États. Le PS se battra en particulier pour les points suivants :

- l'intégration de l'augmentation des montants maximaux pris en compte au titre du loyer et l'adaptation du système sont une exigence de longue date, qui est devenue urgente. Un renvoi du projet au Conseil fédéral ne ferait que retarder la mise en

œuvre de ces modifications. Pour le PS, il est bien clair que cela ne doit pas faire office de monnaie d'échange au profit d'autres mesures de démantèlement graves ;

- les primes de l'assurance-maladie devraient continuer à être prises en compte de manière adéquate dans le calcul des prestations complémentaires ;
- les restrictions dans le retrait du capital accumulé dans le 2^o pilier devront répondre à des objectifs de prévoyance vieillesse ;
- le relèvement du supplément accordé aux bénéficiaires de prestations complémentaires qui doivent louer un appartement accessible aux fauteuils roulants ;
- le maintien des montants actuels des franchises sur la fortune.

Étant donné que les positions entre les deux conseils pourront encore évoluer, le Comité directeur considère que ce n'est qu'au terme de la phase parlementaire qu'il sera possible de tirer le bilan final de cette réforme et d'agir en conséquence.

R-4 LEMPERT ET AL: POUR UNE POLICE AÉRIENNE ET CONTRE LE MÉPRIS DE LA DÉMOCRATIE !

Le débat sur l'acquisition de nouveaux avions de combat bat déjà son plein – 3 ans à peine après le NON au Gripen. Le PS Suisse rejette les scénarios chiffrés en milliards du DDPS avec véhémence, mais il soutient l'idée d'une police aérienne efficace.

Bien que le rapport sur la politique de sécurité du Conseil fédéral de l'année 2016 établisse le caractère hautement irréaliste d'une guerre d'agression contre la Suisse, le DDPS veut acheter de nouveaux avions de combat pour un montant qui pourrait atteindre 14 milliards de francs. C'est oublier que chaque franc ne peut être dépensé qu'une seule fois. Cela signifie qu'en cas d'acquisition trop onéreuse d'avions de combat, on devrait économiser dans d'autres domaines, comme la santé ou la formation. Pour le PS Suisse, ce n'est pas tolérable.

Au stade actuel, l'acquisition programmée d'avions de combat est prématurée. À l'heure qu'il est, la Suisse possède encore trente F/A-18 qui suffisent à couvrir les missions de police aérienne et dont l'équipement va même être modernisé prochainement pour un montant d'un demi-milliard de francs. À partir de 2020, il faudra toutefois procéder au remplacement de ces avions, de façon à pouvoir maintenir un service de police aérienne renforcé – lequel inclurait la protection des conférences. Or, huit avions de combat seraient suffisants pour remplir ces tâches, selon les Forces aériennes. Afin de pouvoir garantir l'entraînement aérien et de disposer d'une réserve stratégique, on peut encore ajouter quatre avions de combat. Le PS Suisse veut donc voir une police aérienne dotée non pas de 70, ni de 30, mais d'environ douze avions de combat.

Dans le cadre de l'actuelle acquisition programmée, des voix s'élèvent en faveur de l'achat de nouveaux avions sans votation populaire. Pour le PS, c'est clair : il faut un projet susceptible de faire l'objet d'un référendum comparable à la votation sur le Gripen – le but étant que le budget annuel de l'armée ne soit pas augmenté. Seule une votation sur le « contenu » exact de la nouvelle flotte et sur les coûts des nouveaux avions de combat peut mettre cet achat en conformité avec le NON du peuple au Gripen. Pour le PS, on ne devrait entrer en matière ni sur une votation à propos d'un arrêté de planification sans indication précise des coûts et du nombre d'avions, ni sur une possibilité qui exclut tout référendum.

Dépositaires de la résolution : Lewin Lempert, Luana Schena, Timothy Oesch, Dario Engelo, Daria Vogrin, Joelly Brütsch, Nina Hüsser, Ronja Jansen, Julia Baumgartner, Amanda Gavilanes

Proposition du Comité directeur : suspendre la décision relative à la résolution et revenir sur le sujet lors de la prochaine AD en présentant un concept de forces aériennes élaboré par le PS.

Motif : Il y a longtemps que le PS a pris position sur les points centraux de cette résolution : le PS exige un droit de regard démocratique sur l'acquisition des avions de remplacement ; il rejette vigoureusement les projets « programmés » totalement démesurés qui circulent en s'autolégitimant sur la base de rapports de groupes d'étude et de groupes d'experts du DDPS ; et il exige un financement par le budget ordinaire de l'armée – lequel ne doit pas être augmenté, mais au contraire être revu à la baisse.

Dans un tel contexte, il n'y a aucune raison d'approuver précipitamment une résolution qui laisse ouvertes des questions importantes : Comment les auteurs de la requête définissent-ils la « police aérienne » ? Pour quels scénarios exigent-ils la constitution d'une « réserve stratégique » ? Sur la base de quelles considérations de politique de sécurité définissent-ils le nombre de ses unités ? Les auteurs de la requête défendraient-ils aussi l'acquisition de douze avions de combat si le Conseil fédéral arrêtaient son choix sur les très onéreux et très performants avions de combat furtifs polyvalents F-35 ? Les Forces aériennes suisses ont-elles toujours besoin du même nombre d'avions de combat ? Les Eurofighter, Rafale et Gripen, dont les performances sont par ailleurs très diverses, devraient-ils de nouveau entrer en ligne de compte ? Et doit-il vraiment y avoir douze avions si la Suisse élargit sa collaboration avec les forces aériennes des États voisins et participe enfin à un système européen de détection précoce et d'alarme précoce et échange des données sur la situation aérienne ?

Tout cela a une grande influence sur le nombre d'appareils qui est ici fixé avec un peu trop de légèreté et de liberté. Le Comité directeur demande donc la suspension de la décision relative à la résolution et la présentation d'un papier conceptuel (élaboré par le PS) sur les forces aériennes lors de la prochaine AD.